

REFORME DES COLLECTIVITES LOCALES : **Les services publics de proximité et les libertés communales** **remis en cause**

Le projet de réforme des collectivités territoriales est une atteinte extrêmement grave portée contre les services publics de proximité assurés par les communes, les départements et les régions.

Ce texte prévoit :

1) de réduire le champ des compétences des collectivités :

A travers la suppression de la clause de compétences générales, le gouvernement veut réduire « la bonne dépense publique », celle que développent les collectivités locales pour assurer les solidarités et pour répondre avec efficacité aux besoins des populations.

S'attaquer aux ressources des collectivités locales, c'est porter atteinte aux services publics locaux.

2) de porter atteinte à la démocratie

En instituant des conseillers territoriaux siégeant à la fois au Conseil Général et au Conseil Régional, le gouvernement entend éloigner les élus des citoyens contrairement à la tradition républicaine. Il instaure un mode de scrutin anti-démocratique (élection sans majorité, et recul de la parité) pour faire élire ces nouveaux conseillers territoriaux dans des supers cantons avantageusement redécoupés.

Dans le même temps, le gouvernement renforce sa main mise sur les collectivités locales.

Avec le « Grand Paris », il s'approprie l'aménagement régional et local.

Avec la suppression de la taxe professionnelle et la réduction des dotations budgétaires, il pousse à une augmentation de la fiscalité locale et à l'abandon des projets utiles pour les habitants.

Considérant l'impérieuse nécessité de défendre les libertés communales, départementales et régionales génératrices de services publics de proximité indispensables à la cohésion sociale de notre société,

Considérant l'absolue nécessité de défendre l'autonomie financière des communes, départements et régions pour qu'ils disposent de moyens financiers indispensables à la satisfaction des attentes des besoins des habitants,

Le Conseil Municipal réuni le mercredi 16 décembre 2009 appelle les Caudaciennes et les Caudaciens, les acteurs et partenaires de la vie locale :

- **A exiger** le retrait de ce projet de loi qui concerne les collectivités locales et à soutenir une vraie réforme qui leur donne les moyens d'assumer leurs missions de service public de proximité dans l'intérêt des habitants.
- **A exiger** une réforme de la taxe professionnelle qui met à contribution les entreprises, qui maintient son rendement dans la durée pour les collectivités locales et qui refuse des compensations aléatoires de l'Etat.

La suppression de la taxe professionnelle ne doit pas être reportée sur les citoyennes et citoyens de nos villes.

➤ **Le présent vœu est adopté à la majorité des membres présents et représentés.**

23 voix pour : M. DARVES, M. CHRÉTIEN, Mme VERCHERE, M. PROUHEZE, Mme AUBRY, M. SANGOI, Mme GURTLER, Mme VELAIN, M. DEPERROIS, Mme MACIA, M. DESLOGES, M. BOIHY, M. MOULIN (pouvoir à M. CHRÉTIEN), Mme MARTINEZ, M. KAUFMANN, M. JOAB (arrivé à 21h15), Mme DUARTE (pouvoir à M. le Maire), M. ZANON, Mme CANCELLIERI (pouvoir à M. JOAB), Mme DRUON, M. POIVEY (pouvoir à M. DESLOGES), Mme COUENON (pouvoir à Mme VELAIN), M. GARRIDO.

6 ne prennent pas part au vote : M. NIETO, M. COMPAROT, M. FAURE-SOULET (pouvoir à M. NIETO), Mme GAY (pouvoir à Mme SANDLARZ-ROBERT), Mme SANDLARZ-ROBERT et Mme BASTIER (pouvoir à M. COMPAROT).